Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260622-DELRAGONDIN2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	14
Votants :	19

Le 22 juin 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **16 juin 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire MAHÉ, Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sy. FOURAGE E. GUICHON L. MAHE C. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C.

ABSENTS EXCUSES : BERTHE L. (procuration à BOULO S.) BURBAN Sa. (procuration à BURBAN Sy.) COILIER A. (procuration à FOURAGE É.) HERVIEUX P. (procuration à MAHE C.) SEROT E. (procuration à MOURRO S.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Campagne de lutte contre les ragondins 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention inscrite à l'article 65748 de 1434 € répartie entre les piégeurs qui ont participé à la campagne de lutte contre les ragondins.

L'attribution est calculée sur la base forfaitaire de 120 € par piégeurs pour dédommagement des frais de route et 2 € par prise. La répartition est la suivante : Messieurs

BELHUERNE Marcel	120 + 60 = 180 €
BURBAN Dominique	120 + 50 = 170 €
CIVEL Paul	120 + 160 = 280 €
DURAND Loïc	120 + 30 = 150 €
DURAND Valérie-Anne	120 + 26 = 146 €
LOYER Jean	120 + 40 = 160 €
NIOL Serge	120 + 96 = 216 €
PEDRON Pierrick	120 + 12 = 132 €
Total	**1434€ pour 237 animaux**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 23 juin 2026.

Fait à Caden, le 22 juin 2026
Le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de CADEN